RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions – TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils Portage III 8C1 - 50 11 Laurier St./11 reu Laurier Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
/oir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Title - Sujet GÉNÉRATEUR DE SYMBOL	Æ			
Solicitation No N° de l'invita		Date		
T8493-130027/A		2014-0)2-	-04
Client Reference No N° de re T8493-130027	éférence du client	•		
GETS Reference No N° de ré PW-\$CAG-011-24296	éférence de SEAG			
File No N° de dossier 011cag.T8493-130027	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N°	٧	ME
Solicitation Closes -	- L'invitation pre	nd fir	า	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM				Eastern Daylight Saving
on - le 2014-03-17				Time EDT
on - le 2014-03-17 F.O.B F.A.B. Specified I Plant-Usine: Destination	Herein - Précisé dans les j	<u>.</u>	s	Time EDT
F.O.B F.A.B. Specified I Plant-Usine: Destination Address Enquiries to: - Adress	: Other-Autre:	<u> </u>	3u	Time EDT yer Id - Id de l'acheteur 1cag
F.O.B F.A.B. Specified I Plant-Usine: Destination Address Enquiries to: - Adress Beauchamp, Joanne	: Other-Autre: V	E (3 u	yer Id - Id de l'acheteur
F.O.B F.A.B. Specified I	: Other-Autre: v ser toutes questions à:	E (3u)1 o.	yer Id - Id de l'acheteur 1cag

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	nor ou nom du fournicoourl
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	
de l'entrepreneur (taper ou ecrire en caract	eres a imprimene,
Signature	Date



*	Public Works and Government Services Trava Ganada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	rvices nada			Document No.T8493-130027/A	>	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions
<u></u>		Dest.	Inv.	Š	1,0	Unit Price/I FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
1	SYMBOL GENERATOR	T8561	T8561		Each	↔	↔	See Herein	
	Unit of Measure - Unite de mesure:	<u>.</u>							
	EA								
	Part No N° de la partie:								
	7004544-314								
	Quality Assurance No								
	N° d'assurance de qualité:								
	QAC ''J'								

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-130027/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-130027

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

011cagT8493-130027

Buyer ID - Id de l'acheteur

011cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Exigences relatives à la sécurité
- Énoncé des besoins

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Offre financière
- 4. Demandes de renseignements en période de soumission
- 5. Lois applicables

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé des besoins
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Certification
- 12. Inspection des avions civils (CAQ J)
- 13. Avis de conflit de travail
- 14. Limitation de la responsabilité
- 15. Assurance responsabilité civile
- 16. Étiquetage
- 17. Ensembles incomplets
- 18. Instructions d'expédition
- 19. Inspection et acceptation
- 20. Répartition de facture

 $\label{eq:control_solution} Solicitation \mbox{ No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ T8493-130027/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-130027

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

011cagT8493-130027

Buyer ID - Id de l'acheteur 011cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des besoins

Voir la page détaillée de la description de ce document.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada TPSGC) Réception des soumissions à la date, l'heure et le lieu indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card ____
American Express _____

b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation T8493-130027/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 011cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier T8493-130027 011cagT8493-130027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de la demande de proposition au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande de proposition (DDP). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DDP auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Procédures d'évaluation

1.1 Critères d'évaluation obligatoires - Produits:

Les facteurs obligatoires suivant seront pris en considération dans l'évaluation de chaque soumission:

- a. se conformer aux modalités de paiement proposées;
- b. se conformer avec la livraison obligatoire du 31 mars 2014;
- c. accepter les termes et conditions compris dans le présent document DDP/contrat;
- d. l'équipe d'évaluation sera composé d'un représentent de TPSGC et de Transport Canada pour faire l'évaluation des soumissions.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ T8493-130027/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur 011cag

T8493-130027

011cagT8493-130027

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas et la date au plus tard le 31 mars 2014 sera recommandée pour l'attribution d'un contrat. (A0069T, 25/05/07)

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoire relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Attestations au Code de conduite - Document connex

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.

Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des besoins

Voir la page(s) détailée(s) de la description de ce document

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-130027/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-130027

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

011cagT8493-130027

Buyer ID - Id de l'acheteur

011cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numé<u>ro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

3.1 Conditions générales

2010A (2013-03-13) Conditions générales - biens (Complexité Moyenne) applicable pour le contrat.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus avant où au plus tard le 31 mars 2014.

4.2 Emballage

L'emballage sera l'emballage commercial standard adéquat d'assurer l'arrivée sûre à la destination. Les articles seront empquetés pour permettre la demande des tarifs de transport les plus bas ou des charges via le mode de chariot choisi/autorisé. Dans ces cas où le Canada de Transport fournit l'emballage spécial, des conteneurs ou des caisses, de tels paquets d'expédition protecteurs, conteneurs ou des caisses seront utilisés pour rendre l'unité au consignataire.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Joanne Beauchamp

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Division CAG

Place du Portage, Phase 111, 8C1

11 rue Laurier, Gatineau, Quebec K1A 0S5

Téléphone: 819-956-9251 Télécopieur: 819-956-7173

Courriel: joanne.beauchamp@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

011cag

T8493-130027/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8493-130027

File No. - N° du dossier 011cagT8493-130027

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: Randy Campbell Titre: Chef en Avionique

Transport Canada

Téléphone: 613-998-4755

Courriel: randy.campbell@tc.gc.ca

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Suivi des livraisons	Renseignements généaux

Nom: Nom:

No. Téléphone:
No. Télécopieur:
No. Télécopieur:

Courriel: Courriel:

6. Paiement

6.1 Base de paiement

PRIX: Prix Unitaire Ferme
 TVQ/TPS/TVH: En sus, si applicable

3) DROIT: En sus, si applicable et payable par le destinataire

4) * FCA: À l'usine

OU

5) * RDA: Destination

L'entrepreneur sera payé pour le prix ferme stipulé dans la ligne de description de l'objet et doit répondre à la livraison de la page 2 de 22.

6.2 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger - (C2000C, 30/11/07)

6.3 Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada. (C2605C, 12/05/08)

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493--130027/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 011cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier 011cagT8493-130027

T8493-130027 011cagT8493-130027

7. Instructions relatives à la facturation

Certificat de conformité

7.1 Offre financière

La carte de crédit suivante est acceptée:

8. Attestations

Le respect des attestations et documentation connex fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2029 (2013-06-27) les conditions générales biens (valeur faible).

11. Certification

Les moteurs, composants et accessoires, quils soient nouveaux, réparés, révisés ou modifiés, doivent être assujettis à un Certificat de navigabilité de la FAA, signé par un représentant autorité de la FAA ou du contracteur. Une cope du certificat doit accompagner les documents d'expédition, et une copie du certificat doit accompagner la facture. Tel qu'approprié, le Bon de sortie autorisée 8130-3 de la FAA doit être complété et fixé aux composants avant l'expédition au destinataire, ainsi qu'une copie du bon de commande de travail et de l'histoire lorsque demandé.

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493--130027/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-130027

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 011cag

File No. - N° du dossier

011cagT8493-130027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Toutes les attestations doivent être conformes au Manuel d'inspection F.A.R. Transport Engineering and Inspection Manual, Partie 21, et de la circulaire d'information 21-2 de la FAA ou son équivalent canadien.

12. Inspection des avions civils (CAQ J)

L'entrepreneur doit inspecter les travaux décrits au contrat, conformément aux exigences de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis ou aux règlements de l'aviation civile du ministère des Transports (MT) canadien. Les travaux feront l'objet d'une vérification par le ministère de la Défense nationale au point de destination. Une preuve d'inspection doit accompagner chaque envoi.

Le matériel doit être libéré aux fins d'expédition aux destinataires au moyen de documents d'inspection de la FAA ou du MT dûment remplis. Les documents d'inspection dûment remplis doivent être annexés à chaque envoi ou inclus, selon le cas, conformément aux règlements de la FAA ou du MT.

13. Avis de conflit de travail

Si l'Entrepreneur ou tout sous-traitant en vertu des présentes est informé d'un conflit de travail, réel ou potentiel, qui retarde ou menace de retarder l'exécution du Contrat, l'Entrepreneur ou le sous-traitant devra en avertir immédiatement la CCC et lui donner tous les renseignements pertinents à cet égard

14. Limitation de la responsabilité

- 1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprennent les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés.
- 2. Que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages subis par le Canada et causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur se limite à \$2,000,000,00 Cette limite ne s'applique pas au cas suivants:
- (a) toute violation des droits de propriété intellectuelle;
- (b) ou manquement aux obligations de garantie.
- 3. Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que la réclamation soit faite envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ T8493-130027/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-130027

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

011cagT8493-130027

Buyer ID - Id de l'acheteur

011cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

15 Assurance responsabilité civile

- 1. L'Entrepreneur maintiendra dans la force, pendant la période de performance de offre à commande, l'assurance responsabilité civile dans une somme que, ensemble avec l'entrepreneur des fonds de roulement et la valeur réalisable de ses immobilisations pas encombrées du temps au temps, serait suffisant de satisfaire la responsabilité maximale au Canada que le l'Entrepreneur pourrait encourir conformément au contrat.
- 2. À la demande de l'officier se Contractant de temps en temps, l'Entrepreneur fera fournir immédiatement à l'Officier soit (a) Contractant certificats faisant la preuve le le statut actuel de l'assurance exigée dans la subdivision (1), qui décrit la couverture et n'importe quelles exclusions matérielles(substantielles) d'ou des limitations sur la couverture,
 - ou (b) La preuve que l'Entrepreneur exige qu'aucune assurance ne satisfasse les exigences

De la subdivision (1).

3. Si la période de performance de Contrat est plus longue qu'un an, l'Entrepreneur fera, à la demande de l'officier de Contrat, sur chaque date anniversaire de l'exécution du Contrat pendant la période de performance du Contrat, une panne de la contribution actuelle de ses fonds de roulement, la valeur réalisable d'immobilisations pas encombrées et l'assurance vers sa capacité de satisfaire la responsabilité maximale au Canada que l'Entrepreneur pourrait encourir conformément au Contrat.

16. Étiquetage

Le numéro du Fabricant et le numéro de spécification, où applicable, seront sur chaque article imprimés sur le conteneur ou sur une étiquette adhésive de la norme commerciale la plus haute fixée au conteneur.

17. Ensembles incomplets

L'entrepreneur ne doit pas expédier des ensembles incomplets, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'autorité contractante.

18. Instructions d'expédition

Les livraisons doivent être faites en douane, à destination, par les moyens les plus directs et économique de transport conforme aux pratiques normales de transport. (Dérivé de - Provenant de: XBB039, 1996-10-29)

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493--130027/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-130027

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

011cagT8493-130027

Buyer ID - Id de l'acheteur

011cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

19. Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

20. Répartition facture

L'entrepreneur doit soumettre ses factures sur son propre formulaire et doit inclure les informations suivantes: la date, le nom et l'adresse du destinataire (s), numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et la description, dossier du contrat, le numéro de série et le client Numéro de référence (CRN). Les factures seront réparties comme suit:

- (a) L'original et une copie au Destinataire
- (b) Une copie au:

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Défense et grand projets (DMPS)

Pièces de rechange d'aéronefs et de la Division Logistique, par division,

Lieu 8C1 du Portage Phase III,

11, rue Laurier, Gatineau, Québec K1A 0S5

Attention: Fax: (819) 956-7173 Attention: Joanne Beauchamp